

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUIN 2020

N° 2

Date de convocation : 28/05/2020

Date d'affichage : 11/06/2020

L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Jean-Marie BOIDIN, Sarah BREITENBACH, Annick BREITENBACH, Nadège CAREME, Nelly DELAHAYE, Guillaume HOOGTERP, Sébastien PUBLIER, Chantal RENOUF, Claire-Sophie ROSSIGNOL, Steve VANHEULE.

Absente excusée : Mme Monique MERCIER

Mme Monique MERCIER a donné pouvoir à M. Christophe VERNON.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL.

Ordre du Jour :

- Terrain de M et Mme Périer. Cession gratuite à la commune d'une bande de terrain chemin des écoliers, en vue de l'élargissement de la voie. Délibération pour autorisation à procéder à la signature de l'acte notarié.
 - Devis clôture terrain. Délibération.
 - Achat terrain SCEA Les Fosses Varin (famille Hoogterp, pour le projet de bassin de rétention, angle route d'Iville et RD 24. Délibération pour autorisation à procéder à la signature de l'acte notarié.
 - Devis SERPN pour mise en conformité du schéma communal des points d'eau incendie. Validation du devis. Demande de subvention DETR. Délibération.
 - Honoraires de Maître Baron. Délibération.
 - Jobs été 2020. Organisation. Délibération.
 - Covid 19 : déconfinement et conditions de reprise des activités, suite à la déclaration du 1^{er} ministre du jour.
- Questions diverses.

1) Cession gratuite à la commune d'une bande de terrain située chemin des écoliers, par M. et Mme Philippe PERIER.

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que l'élargissement du chemin des écoliers est soumis à l'affectation de l'emplacement réservé n° 12 sur le domaine communal, située sur la parcelle cadastrée 506, d'une contenance de 74 ca et appartenant à M. et Mme Philippe PERIER au 16 Ter chemin des écoliers.

M. et Mme Philippe PERIER cède à titre gratuit la bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la voie et demande en contrepartie la réalisation d'une nouvelle clôture, qui sera financée par la commune. Le montant des travaux s'élève à 2 677.66 € TTC.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder à la signature de l'acte notarié, pour la cession gratuite à la commune d'une bande de terrain cadastrée section C 506 d'une surface de 74 ca, nécessaire à l'élargissement de la voie « chemin des écoliers » et appartenant à M. et Mme Philippe PERIER.

- accepte le devis des travaux de pose d'une nouvelle clôture, chez M. et Mme Périer (2 677.66 € TTC).

2) Devis clôture terrain :

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise « Clôture Duval » pour un montant de 2 677.66 € TTC

Le Conseil autorise M. le Maire à signer le devis pour la réalisation d'une clôture chez M. et Mme Perier.

3) Réalisation d'un bassin de rétention, angle de la route d'Iville et RD 24.

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation d'un bassin de rétention au carrefour de la route d'Iville et la RD 24 est nécessaire pour maîtriser l'écoulement récurrent des eaux de pluie sur la route et dans les propriétés situées aux abords.

Suite à la délibération du 12/09/2019, l'offre de prix pour l'achat de la parcelle nécessaire aux travaux a été présentée à la SCEA Les Fosses Varin (propriétaire des lieux), qui l'a acceptée au prix de 4 € le m2 pour une surface de 623 m2.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder à la signature de l'acte authentique pour l'achat de la parcelle cadastrée ZB 184 d'une surface de 623 ca, au prix de 4 € le m2, à la SCEA Les Fosses Varin.

4) Devis SERPN pour mise en conformité du schéma communal des points d'eau incendie.

Monsieur le Maire présente au Conseil, le devis du SERPN pour le renforcement de réseau d'eau nécessaire à la protection incendie des habitants situés dans la rue du Bout Cardais.

Le devis s'élève à 36 005.25 € HT.

A cela s'ajoute, la pose de poteaux incendie supplémentaires afin de couvrir l'intégralité de la commune. Il est préférable d'avoir un devis regroupant tous les besoins, pour demander une subvention DETR couvrant l'ensemble des travaux.

Dossier en attente.

5) Honoraires de Maître BARON.

M. le Maire informe le conseil qu'une note d'honoraires a été adressée à la commune, par Maître BARON qui a été sollicité pour des conseils sur la procédure d'acquisition d'une parcelle nécessaire à la construction d'une salle des associations. La facture s'élève à 672 € TTC.

Après délibération, le conseil autorise M. le Maire à régler cette facture.

Maître BARON sera contacté afin de lui rappeler que la lenteur du dossier n'est pas de notre fait. Nous attendons la réponse de la préfecture à notre demande de déclaration d'utilité publique.

6) Jobs d'été 2020. Organisation.

M. le Maire informe le conseil que 7 jeunes ont présenté leur candidature pour un emploi saisonnier dans la commune. Le conseil décide de retenir 6 jeunes âgés de 16 ans à 18 ans à la date effective de

travail au mois de juillet, à raison de 2 jours de travail chacun, en collaboration avec l'employé communal.

Une réunion est prévue le JEUDI 18 JUIN à 18 h à la mairie pour le planning et l'organisation du travail.

7) COVID 19

La phase 2 du déconfinement est exposée. Les écoles réouvrent progressivement dans le respect du protocole sanitaire. Elles assurent l'accueil prioritaire et volontaire des élèves, au moins une partie de la semaine.

Le respect des gestes barrière et de la distanciation physique doit rester rigoureux, la limitation des regroupements à 10 personnes dans l'espace public est maintenue et le télétravail toujours privilégié.

Questions diverses :

La répartition des responsables de quartier est faite entre les nouveaux membres du conseil municipal, ceci pour la distribution d'informations diverses.

Fin de la séance.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le MARDI 7 JUILLET 2020 à 19h 15.